

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8580

Société : ZAR 86346

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0667313040

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Cher

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
<i>D/20/21</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Dr. Soumaya GANTAI Médecin Généraliste 355 Bd. Zerktouni - Casablanca 2ème Flage 1300 Tél: 05 22 22 1300</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>LABORATOIRE MEDICAL GANTAI 196, Dr. SA YENI F 22222222 Avenue Mohamed V Casablanca - Tél: 05 22 22 1300 INPE : 093000594</i>	<i>27/08/21</i>	<i>500 B</i>	<i>690 Dhs</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. SAATI SOUMYA

Medecine Générale

ECHOGRAPHIE



الدكتورة سعدي سميمية

الطب العام

الفحص بالصدى

Casablanca, le

WBM.

M ARRASIDI KAY

LABORATOIRE MERS SULTAN
Dr. SAATI Fahd
 196, Avenue Mers Sultan
 Casablanca - Tél/Fax : 05 22 22 41 52
 INP : 093000594

*Rech de la
 CHBP.*

Respirat.

*Dr. Soumaya SAATI
 Médecin Général
 165, Bd Zerkouni - Bourgogne
 2^{ème} étage - Casablanca
 Tél.: 05 22 27 13 00*

L'ABORATOIRE MERS SULTAN D'ANALYSES ET DE BIOLOGIE MEDICALE

196, AV.Mers Sultan Appt.32, 5ème étage
(À côté de la clinique DES JARDINS)
Tél. & fax : 05 22 22 41 52

Dr. Fahd SAYEH
Pharmacien

Facture n° 1H1J4115

CASABLANCA LE : 27/08/2021

Analyses effectuées le: 27/08/2021

Pour.....: **Mlle ARROCHDI KENZA**

Sur prescription du: Dr .

Code.....: 1AP1153



Organisme.....:

Examen:

TESTRS=B500

Cotation : (B 500)

Montant Net : 690.00 Dh

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

SIX CENT QUATRE VINGT DIX Dhs 00 Cts

LABORATOIRE MERS SULTAN
Dr. SAYEH Fahd
196, Avenue Mers Sultan
Casablanca - Tél/Fax : 05 22 22 41 52
INPE : 093000594

Biogiste responsable : François CORNU	Biologistes médicaux :
J.C. AZOULAY	A. EBEL
Y. BOUAMRA	D. ENGERAND
C. BOURDIN	M. FORAY
C. BOUZ	A. FORCE
E. CART-TANNEUR	L. GUIS
C. COIGNARD	H. HAJJI
N. COUPRIE	V. JACOMO
H. DESSUANT	V. LE
L. DRUART	L. LEFLEM
	A. LIQUIER
	A. MARCILLY
	N. MEKNACHE
	M. NAUD
	X. NAUDOT
	M. NOUCHY
	A. OVIZE
	G. PANTEIX
	L. PELLEGRINA
	B. QUILICHINI
	L. RAYMOND
	O. ROUALDES
	C. SAULT
	B. SCHUBERT
	D. SCIORTINO

AUTORISATIONS : Activités de diagnostic prénatal ; analyses de cytogénétique, y compris moléculaire ; analyses de génétique moléculaire ; analyses en vue du diagnostic des maladies infectieuses y compris de biologie moléculaire ; analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels ; Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou de son identification par empreintes génétiques ; Activité biologique d'assistance médicale à la procréation ; Autorisation de détenir et/ou d'utilisation de sources de rayonnements ionisants à des fins de médecine nucléaire.

Dossier : 20693 **12823-30.08.21**
Enregistré le 30 Aout 2021, à 10h11
Édité le 02 Septembre 2021, à 08h11:
Transmis par : LBM MERS SULTAN

MA082 – C – 2069312823

LBM MERS SULTAN
Dr SAYEH
196, Avenue MERS SULTAN
0 CASABLANCA MAROC (F)

Exemplaire destiné au correspondant

Résultat d'analyse : Madame ARROCHDI, KENZA
Née le 31 Octobre 2001, âgée de 19 ans
Prélèvement du : 27 Aout 2021



ACCREDITATION
N° 8-1100
Liste des sites accrédités
et portée disponibles sur
www.coefrac.fr

Seuls les résultats identifiés par le symbole # sont couverts par l'accréditation.

ANALYSES ISOTOPIQUES

Recherche d'*Helicobacter pylori* : tests respiratoires à l'urée ^{13}C #

Kit	Taukit
T 0	en delta ‰ : -25,62
T 30	en delta ‰ : -26,66
T 30 – T 0	en delta ‰ : 1,04

Résultat : **Absence d'*Helicobacter pylori***

T30 – T0 en delta ‰ : < 2,50	: résultat négatif
>=2,50 et <=5,50	: résultat indéterminé
> 5,50	: résultat positif

Interlocuteur : N.Couprise/G.Panteix : 01 49 59 16 16 – Réalisé par Biomnis LYON – Validé par : Dr Nicole COUPRIE

Dossier complet

François CORNU

La présentation de nos résultats a changé : désormais, chaque analyse est suivie de la mention « validé par », qui vaut signature informatique du biologiste concerné.